

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 08 Décembre 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-31
APPROBATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. POTHEAU Christian, 1^{er} adjoint, en l'absence de M. le Maire empêché pour des raisons de santé.

Étaient présents : MM., POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
MM. LASNIER, BOUCHET, Mme DUPONTET.

Étaient absents excusés : M. DESCHAMPS Robert, Mmes FEL Annie, RAPINAT Claire, M. BATHIER Jean-Louis.

Pouvoir : Mme FEL Annie donne pouvoir à M. LENOBLE Denis

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier

Considérant que l'article L.2224-12 du Code général des collectivités territoriales, impose aux collectivités d'établir pour leur service d'assainissement dont elles sont responsables, un règlement définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnées des usagers et des propriétaires.

Le 1er Adjoint demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du règlement du service d'assainissement collectif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le règlement d'assainissement collectif de la commune, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Membres	10
Présents	06
Représentés	01
Votants	07
Exprimés	07
Oui	07
Non	00
Abstentions	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 18 décembre 2025

Le Bourg d'Hem, le 18 décembre 2025

Le Maire
Robert DESCHAMPS



Affiché le 18 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
023-212302905-20251208-DEL2025-31-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025